

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2010

SEANCE DU 26 MAI 2010

L'an deux mille dix et le mercredi 26 mai à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le vendredi 14 mai 2010

<u>Présents</u>:

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, Melle CHAIX, M. BOUMENDIL, Adjoints.

Mme CASSAGNE, Mme GIBERT, M. PETIT, Mme SERRA, Mme ISNARD, M. HAUTEFEUILLE, Mme FAYARD, M. PERVES, Mme BROCARD, M. PERRAULT, Mme PAPAZIAN, M. CARBONEL, M. MEDE, Mme GUERIN, M. CHAUVIN, M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. RESTITUITO à M. BOUMENDIL
M. GIRAUD à Melle CHAIX
Mme ANSELMI à Mme SERRA
Mme SERDJENIAN à Mme SIRI
M. PREVOST-ALLARD à M. PERRAULT
M. GUIBOURG à Mme FAYARD
Mme COURCHET à M. PEPINO

Mademoiselle Cécile CHAIX est désignée Secrétaire de Séance

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

Observations:

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux dossiers à l'ordre du jour :

- « Approbation de la convention à intervenir avec la société PSO Production LTD pour l'organisation de trois compétitions de golf et de polo ».
- « Modalités d'exploitation des parcs de stationnement. Modificatif à la délibération 2009/216 du 4 novembre 2009 ».

Les membres du Conseil Municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde alors l'ordre du jour du Conseil Municipal.

2010 / 70

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 12 avril 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2010.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2010 est adopté à L'UNANIMITE.

2010 / 71

Don d'une collection de cartes françaises du bureau hydrographique international.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 avril 2010, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE la donation d'une collection de 1 500 cartes marines ainsi que de 12 armoires à cartes au profit du futur musée d'histoire maritime de la Citadelle,

PRECISE que les dépenses en résultant seront supportées par la Commune.

VOTE: Unanimité

2010 / 72

Conventions d'accueil de chantier de bénévoles pour les travaux de restauration du rempart extérieur de la Citadelle.

Le Conseil Municipal.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 avril 2010 et après avoir pris connaissance des conventions d'accueil de chantier de

bénévoles entre la Ville et l'APARE, en vue de la restauration du rempart extérieur de la Citadelle qui lui sont soumis et après en avoir délibéré :

APPROUVE les clauses et les conditions des conventions à intervenir entre la Commune et l'APARE, représentée par son Président, M. Roger BOUVIER, en vue de la restauration du rempart extérieur de la Citadelle.

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions.

VOTE: Unanimité

2010 / 73

Réhabilitation de la voirie communale, des réseaux secs et humides de l'impasse Saint-Paul au boulevard d'Aumale et de leurs transversales. Phase 1. Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Délibération modificative.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau plan de financement relatif à la première phase de travaux de réhabilitation des rues de la vieille ville auprès du Conseil Régional,

INSCRIT les recettes prévisionnelles aux article et chapitre correspondants.

VOTE: Unanimité

2010 / 74

Travaux d'aménagement intérieur de la Citadelle. Autorisation de signature des marchés.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les lots n° 2, 4, 5, 6 et 7 aux entreprises et pou r les montants désignés ci-dessous :

- le lot n° 2 à l'entreprise GIRARD pour un montant de 574 128,34 € HT,
- le lot n°4 à l'entreprise REGIS pour un montant de 34 284,00 € HT,
- le lot n° 5 à la SARL D&S JLA PEINTURE pour un montant de 25 103,50 € HT,
- le lot n° 6 à la Sté SOMOTHERM pour un montant de 94 193,00 €HT,
- le lot n°7 la Sté INEO pour un montant de 229 427,12 € HT.

DECLARE les lots 1 et 3 infructueux et décide de relancer la consultation pour ces lots par le biais d'une procédure adaptée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer toutes les pièces des marchés à intervenir avec les sociétés attributaires y compris leurs avenants inférieurs à 5 %,

PRECISE que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au chapitre 23, article 2313, opération 1030 du budget de la Commune.

VOTE: Unanimité

2010 / 75

Fixation des tarifs d'occupation du domaine public à usage de manifestations et d'évènements.

La ville est fréquemment sollicitée pour l'organisation par des personnes privées de manifestations ou d'évènements sur le domaine public communal.

Le domaine public étant imprescriptible et inaliénable, toute personne souhaitant l'utiliser est tenue d'en faire la demande à la collectivité et de payer une redevance d'occupation quelque soit son statut.

Un tarif d'occupation de la voirie d'un montant de 10 € le m² par jour, spécifique à des manifestations et des événements s'avère nécessaire pour traiter les demandes de personnes privées qui veulent occuper le domaine public de la ville.

Lorsque cette occupation ou cette utilisation du domaine public ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation, celle-ci peut-être délivrée gratuitement.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 avril 2010,

- 1 **FIXE** comme détaillé ci-dessus, le tarif de droit de voirie pour manifestation et évènement au titre de l'exercice 2010,
- **2 EXONERE** les associations à but non lucratif qui ne font pas de bénéfice commercial sur le domaine public,
- **3 PRECISE** que ces recettes seront encaissées à l'article 70321 de la section de fonctionnement du budget communal.

VOTE: Unanimité

2010 / 76

Protection littorale de la baie des Canebiers. Demande de subventions auprès du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives pour engager la procédure de travaux,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional et du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de la mer,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à rechercher des partenariats financiers,

D'INSCRIRE les recettes correspondantes au budget de la Commune, articles et chapitres correspondants.

VOTE: Unanimité

2010 / 77

Convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2512-5, Vu l'article 20 de la Convention de Coordination signée le 1er mars 2006 entre la Commune et l'Etat,

Vu l'avis favorable de Madame le Procureur de la République de Draguignan,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver par voie d'avenant les modifications intervenues dans l'organisation interne de la Police Municipale de Saint-Tropez,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de coordination entre l'Etat et la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

<u>VOTE</u>: 28 pour

1 abstention (Mme BARASC)

2010 / 78

Adhésion de la Commune de FAYENCE au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de FAYENCE au sein du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

VOTE: Unanimité

2010 / 79

Carte scolaire 2010/2011 – Mesure de retrait de poste à l'école maternelle « l'Escouletto ».

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

EMET un **AVIS DEFAVORABLE** à la mesure de carte scolaire 2010/2011 portant retrait de poste à l'école maternelle l'Escouleto.

2010 / 80 Modification du tableau des effectifs : création d'emplois au titre des besoins permanents.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, port ant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les emplois suivants,

A compter du 1^{er} juin 2010, au titre des besoins permanents (évolution de carrière):

- 4 emplois d'adjoint administratif de 1ère classe (avancement de grade)
- 1 emploi de rédacteur (promotion interne)

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, section de fonctionnement, aux fonctions et articles correspondants.

VOTE: Unanimité

2010 / 81

Bilan de la politique foncière menée par la Commune au titre de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010 :

PREND ACTE de la lecture qui lui a été faite du rapport annuel sur le bilan de la politique foncière menée par la commune de Saint-Tropez au titre de l'exercice 2009,

RATIFIE l'état des acquisitions et cessions immobilières détaillées ci-après :

Désignation du bien	Localisation	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession ou de l'acquisition	Montant
Terrain	Moulin Blanc (2 377 m²)	Copropriété résidence du Moulin Blanc		Acquisition	283 600 €
Terrain	Chemin du Capon (129 m²)	SCI Chante		Don	787 €
Jardin	Citadelle (1 918 m²)		SA FIMAS	Vente	5 320 000 €
Terrain	Quartier des Canoubiers (485 m²)		M. AMEZIANE	Vente	48 500 €
Local	Moulin Blanc (52,69 m²)		Copropriété résidence du Moulin Blanc	Vente	151 200 €

<u>VOTE</u>: 25 pour

2 abstentions (M. MEDE, Mme BARASC) 2 contre (Mme GUERIN, M. CHAUVIN)

2010 / 82

Adoption des modalités de fonctionnement et de délivrance de télécommandes des bornes d'accès en centre ville.

Les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

A. HORAIRES DE MISE EN SERVICE DES BORNES du 21/06 au 19/09 inclus

Rue Allard de 21 h à 5 h
Rue Gambetta de 23 h à 5 h
Place Forbin de 21 h à 5 h
Hôtel de ville/rue Cépoun 24 h/24h
Contre allée quai de l'Epi de Midi à 1 h

B. PERIME	ETRES (plan joint)	BENEFICIAIRES
ZONE A*	Hôtel de ville / Allard	Propriétaires, locataires, commerçants
	/Gambetta/Forbin	(1 bip par adresse postale)
ZONE B*	Rues Cépoun /	Propriétaires, locataires, commerçants
	Allard/Gambetta	(1 bip par adresse postale)
ZONE C*	Forbin (hors vieille	Propriétaires, locataires, commerçants
	ville)/Gambetta/Allard	(1 bip par adresse postale), Capitainerie, Hôtels
		non inclus dans les périmètres des zones A et B
ZONE D	Accès toutes zones	Véhicules de secours, de sécurité, de sauvetage,
		de nettoyage, services municipaux, médecins,
		ambulanciers, autorités religieuses, taxis,
		véhicules de grande remise

C. GRATUITE ZONE C S.N.S.M 10

D. GRATUITE ZONE D	Pompiers	10
	Gendarmerie	6
	Police Municipale	5
	Services techniques	11
	Services festivités/protocole	2
	Direction générale	2
	Service nettoyage	4
	Autorités religieuses (MM les Curé,	3 (un bip par
	Pasteur, Rabbin)	confession)
	Elus municipaux titulaires d'une	15
	délégation + Cabinet du Maire	
	Transports Publics Urbains	1
	TOTAL	59

^{*} les attributions seront faites en fonction de la zone A, B ou C suivant le périmètre défini par le plan joint en annexe.

Les médecins et ambulanciers sont autorisés à acquérir un bip zone D à titre payant.

D. JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Suivant la qualité du bénéficiaire :

- la dernière taxe foncière, la carte grise du véhicule, la taxe d'habitation ou un extrait Kbis de moins de trois mois: les procurations et les copies de documents originaux pourront être acceptées.
- Un seul bip sera délivré par propriétaire, locataire et/ou commerçant.

Cas particuliers:

- 1. Zone D: pour accéder au port, les taxis seront autorisés à acquérir un bip dans la mesure où ils justifieront de l'attribution d'un emplacement par la mairie de Saint-Tropez. Les véhicules de grande remise seront autorisés à acquérir un bip (à raison d'un bip par véhicule) s'ils ont leur siège social sur le territoire communal (Kbis de moins de 3 mois et carte grise de chaque véhicule).
- 2. Zone C : les hôtels de Saint-Tropez situés hors des périmètres des zones A et B (à raison d'un seul bip par hôtel) ainsi que ceux de Ramatuelle et de Gassin seront autorisés à acquérir un bip afin de pouvoir prendre en charge leurs clients sur le port. Par ailleurs, en cas de besoin, les propriétaires de bateaux feront appel à la Capitainerie qui dispose, à cet effet, d'un certain nombre de bips.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

AUTORISE la mise en œuvre comme détaillée ci-dessus, de la délivrance de télécommandes des bornes voirie de la zone piétonne de Saint-Tropez aux périodes déterminées.

FIXE à 100 € le montant de la redevance forfaitaire à acquitter pour la délivrance d'une télécommande permettant l'accès des bénéficiaires aux rues de la ville.

VOTE: Unanimité

2010 / 83

Budget principal de la Commune. Approbation du compte administratif – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 9 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982,

Vu l'article 30 de la loi n°85/97 du 25 janvier 1985,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2009 du budget principal de la commune tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente.

APPROUVE en l'absence de Monsieur le Maire le dit compte administratif qui fixe l'excédent global de clôture à la somme de 1 034 044,00 €.

VOTE: 24 pour

2 abstentions (M. MEDE, Mme BARASC)

2 contre (Mme GUERIN, M. CHAUVIN)

2010 / 84

Budget principal de la Commune. Approbation du compte de gestion de Madame le Trésorier principal – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Madame le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2009.

Après s'être fait assurer que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'exécution des budgets 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal Commune dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2009, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE: 27 pour

2 abstentions (Mme GUERIN, M. CHAUVIN)

2010 / 85

Budget principal de la Commune. Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » du 28 avril 2010,

ACCEPTE l'affectation par décision modificative n° 3 du rés ultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget principal de la Commune, comme détaillée ci-dessus,

PRECISE que l'excédent de la section d'investissement reporté sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°3,

RAPPELLE que les restes à réaliser et à recouvrer 2009 seront repris par décision modificative n°3 aux imputations concernées.

Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 3 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement – Exercice 2010.

Il convient aujourd'hui, après adoption du compte administratif 2009 et validation du compte de gestion de Madame le Trésorier principal pour ce même exercice, de reprendre les résultats de l'exercice 2010 par décision modificative n°3.

Il est donc proposé les ouvertures, fermetures et virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Ouvertures de crédits :

Il est proposé de reprendre le fonctionnement de l'exercice 2009 et d'inscrire de nouvelles recettes et de les affecter comme suit :

NOMENCLATURE	LIBELLE	OUVERTURES DE CREDITS RECETTES	OUVERTURES DE CREDITS DEPENSES
002 01 002 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 034 000 €	
75 01 7561 002	Reprise en régie du port de St Tropez	1 112 894 €	
74 01 7472 002	Versement indemnité par le Conseil Régional pour intempéries	150 000 €	
74 3244 7472 020	Subvention du Conseil Régional Château de la Moutte	5 000 €	
74 3244 7473 020	Subvention C. Régional Château de la Moutte	5 000 €	
70 8301 7083 028	Location stands Servest	12 000 €	
75 01 751 036	Exploitation marque St Tropez par Kapa	120 000 €	
75 01 751 036	Exploitation marque St Tropez par Vuitton	10 000 €	
74 01 7411 002	Dotation globale forfaitaire	6 400 €	
73 8120 7331 002	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	57 600 €	
70 8221 70321 014	Occupation du domaine public par Chanel	121 000 €	
74 8301 7478 028	Participation ADEME Servest	10 000 €	
74 8301 7473 028	Subvention du Conseil Général Servest	3 000 €	
011 8301 6135 028	Location stands Servest		5 500 €
011 8301 6188 028	Frais divers Servest		7 500 €
011 8301 6281 028	Cotisations Servest		2 000 €
011 8301 6228 005	Honoraires communication Servest		10 000 €
022 01 022 002	Dépenses imprévues		100 000 €
012 64 111 003	Rémunération personnel titulaire		200 000 €
012 64 131 003	Rémunération personnel non titulaire		150 000 €
012 6451 003	Cotisations URSSAF		50 000 €
012 6453 003	Cotisations caisses de retraite		50 000 €
66 01 66111 002	Intérêts s/emprunts et dette		150 000 €
66 01 66 112 002	ICNE 2010		13 000 €
011 8152 6228 007	Complément études hélistation		33 000 €
011 3222 6188 020	Prestations montage démontage plateforme à la Citadelle		10 000 €
011 3224 6228 020	Honoraires pour fondation espace muséal		80 000 €
011 02499 6257 020	Année de l'Argentine		60 000 €
011 02499 6135 020	Année de l'Argentine. Location matériel		30 000 €
011 831 611 007	Entretien du pluvial		35 000 €
011 8231 61523 007	Prestations d'élagage		26 000 €
014 01 739 1173 002	Participation p/plafonnement en faveur valeur		43 000 €

	ajoutée		
011 0201 6228 036	Film documentaire « Bailli »		10 000 €
011 0201 6228 001	Honoraires plan communal de sauvegarde		10 000 €
011 0201 6064 032	Fournitures bureau (compl. pour enveloppes)		10 000 €
65 01 651 036	Exploitation marque		50 000 €
011 8121 611 007	Collecte traitement verres et objets		38 000 €
011 0208 61522 007	Entretien divers bâtiments		2 000 €
67 01 678 002	Deux trimestres indemnités Transacmer		40 000 €
023 01 023 002 (D2)	Autofinancement section investissement		1 431 894 €
	TOTAL	2 646 894 €	2 646 894 €

2. Fermetures et ouvertures de crédits :

Par ailleurs, certaines recettes et dépenses sont diminuées comme suit :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits recettes	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
73 01 7311 002	Contributions directes (réforme taxe professionnelle)	- 80 000 €		
65 8151 657364 002	Subvention d'équilibre TPU		- 100 000 €	
023 01 023 002 (D2)	Autofinancement section investissement			20 000 €
	TOTAL	- 80 000 €	- 100 000 €	20 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Ouvertures de crédits (RAR 2009)

Il est proposé de reprendre les restes à recouvrer et à réaliser de l'exercice 2009 et l'excédent d'investissement et de les affecter comme suit :

NOMENCLATURE	LIBELLE	OUVERTURES DE CREDITS RECETTES	OUVERTURES DE CREDITS DEPENSES
024 01 024 002	Produit des cessions (RAR 2009)	600 000 €	
21 901 21 318 1147 002	Remboursement consignation SPAR (RAR 2009)	357 000 €	
23 0222 2313 1003 007	Participation Etat travaux hôtel de ville (RAR 2009)	200 000 €	
13 01 0201 1321 1084 002	Subvention Etat immeuble 1 rue de la Ponche (RAR 2009)	25 000 €	
13 3243 1323 1072 002	Subvention Département p/chapelle du Couvent (RAR 2009)	83 600 €	
13 0201 1323 1084 002	Subvention CG pour immeuble 1 rue de la Ponche (RAR 2009)	53 100 €	
13 8221 1323 1136 002	Subvention CG pour réhabilitation vieille ville (RAR 2009)	80 900 €	
13 3244 1323 1142 002	Subvention CG Château de la Moutte (RAR 2009)	35 500 €	
16 01 16441 002	Emprunt p/travaux équipement en régie (RAR 2009)	280 000 €	
16 0203 16441 1002 002	Emprunt p/acquisition de matériel roulant (RAR 2009)	270 000 €	
16 314 16441 1005 002	Emprunt p/réhabilitation cinéma (RAR 2009)	100 000 €	
16 4143 16441 1011 002	Emprunt pour aménagement CNEM (RAR 2009)	140 000 €	
16 413 16441 1012 002	Emprunt pour aménagement piscine	130 000 €	1.1

	municipale		
16 9222 16441 1017 002	municipale	200,000 €	
16 8223 16441 1017 002	Emprunt pour aménagement parcs de stationnement (RAR 2009)	200 000 €	
16 411 16441 1014 002	Emprunt pour aménagement COSEC (RAR 2009)	150 000 €	
16 0201 16441 1035 002	Emprunt pour informatisation services municipaux (RAR 2009)	300 000 €	
16 4221 16441 1103 002	Emprunt pour construction centre aéré (RAR 2009)	100 000 €	
16 8101 16441 1108 002	Emprunt pour études et élaboration documents d'urbanisme (RAR 2009)	150 000 €	
16 032 16441 1110 002	Emprunt pour réhabilitation tribunaux (RAR 2009)	400 000 €	
16 8230 16441 1111 002	Emprunt pour aménagement parc public St Roch (RAR 2009)	100 000 €	
16 952 16441 1135 002	Emprunt pour aménagement esplanade du Port (RAR 2009)	250 000 €	
16 8243 16441 8243 002	Emprunt pour études et aménagement projet ville (RAR 2009)	130 000 €	
16 901 16441 1147 002	Emprunt pour immeuble bld Vasserot (RAR 2009)	350 000 €	
001 01 001 002 (R2)	Excédent d'investissement reporté	1 545 450 €	
10 01 1068 002 (R1)	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 324 250 €	
21 01 21318 002	Réserve pour acquisitions foncières (RAR 2009)		240 000 €
20 8101 202 1108 004	Etudes et élaboration documents d'urbanisme (RAR 2009)		80 000 €
20 952 2031 1135 007	Etudes esplanade du Port (RAR 2009)		50 000 €
20 8301 2031 1155 007	Etudes développem. durable (RAR 2009)		50 000 €
20 0201 205 1035 027	Licence logiciels informatiques (RAR 2009)		70 000 €
20 0231 205 1139 031	Création site internet (RAR 2009)		10 000 €
21 0203 2182 1002 007	Acquisition de véhicules (RAR 2009)		80 000 €
21 0201 2183 002	Acquisition de matériel de bureau (RAR 2009)		40 000 €
21 0201 2183 027	Acquisition matériel informatique (RAR 2009)		15 000 €
21 0201 2184 1001 002	Acquisition mobilier de bureau (RAR 2009)		25 000 €
21 0201 2188 1001 002	Acquisition divers matériel (RAR 2009)		60 000 €
21 8221 2188 1018 007	Acquisition matériel de voirie (RAR 2009)		5 000 €
21 814 2188 1019 007	Acquisition matériel électrique (RAR 2009)		40 000 €
23 8230 2312 1045 007	Aménagement paysager urbain (RAR 2009)		50 000 €
23 0222 2313 1003 007	Réhabilitation centre des impôts (RAR 2009)		800 000 €
23 6121 2313 1004 007	Réhabilitation foyer des Aînés (RAR 2009)		25 000 €
23 314 2313 1005 007	Réhabilitation du cinéma (RAR 2009)		5 000 €
23 3221 2313 1006 007	Aménagement musée de l'Annonciade (RAR 2009)		15 000 €
23 0203 2313 1007 007	Aménagement locaux services techniques (RAR 2009)		70 000 €
23 0208 2313 1009 007	Grosses réparations bâtiments communaux (RAR 2009)		120 000 €
23 0207 2313 1010 007	Aménagement salle Jean Despas (RAR		30 000 €

	2009)	
23 413 2313 1012 007	Aménagement piscine municipale (RAR 2009)	60 000 €
23 412 2313 1013 007	Aménagement stade des Salins (RAR 2009)	20 000 €
23 0201 2313 1014 007	Réhabilitation hôtel de ville (RAR 2009)	84 000 €
23 646 2313 1022 007	Aménagement multi accueil (RAR 2009)	50 000 €
23 411 2313 1024 007	Aménagement COSEC Croix Mallet (RAR 2009)	30 000 €
23 3222 2312 1030 007	Aménagement Citadelle (RAR 2009)	150 000 €
23 211 2313 1042 007	Réhabilitation école maternelle (RAR 2009)	1 000 €
23 2121 2313 1043 007	Réhabilitation école Louis Blanc (RAR 2009)	4 000 €
23 2122 2313 1044 007	Réhabilitation école des Lauriers (RAR 2009)	5 000 €
23 3223 2313 1060 007	Aménagement maison des Papillons (RAR 2009)	20 000 €
23 6122 2313 1062 007	Réhabilitation maison de retraite (RAR 2009)	142 000 €
23 5802 2313 1067 007	Aménagement bâtiment avenue de la Résistance (RAR 2009)	9 000 €
23 3243 2313 1072 007	Réhabilitation chapelle du Couvent (RAR 2009)	900 000 €
23 0201 2313 1084 007	Réhabilitation immeuble 1 rue de la Ponche (RAR 2009)	250 000 €
23 4221 2313 1103 007	Construction centre aéré (RAR 2009)	400 000 €
23 0201 2313 1107 007	Réhabilitation hôtel de ville (RAR 2009)	84 600 €
23421 2313 1109 007	Réhabilitation relais de la bergerie (RAR 2009)	30 000 €
23 032 2313 1110 007	Réhabilitation des tribunaux (RAR 2009)	110 000 €
23 710 2313 1128 007	Grosses réparations bâtiments communaux (RAR 2009)	6 000 €
23 3248 2313 1130 007	Création musée des Arts et Traditions (RAR 2009)	30 000 €
23 3244 2313 1142 007	Réhabilitation Château de la Moutte (RAR 2009)	6 900 €
23 0201 2313 1143 007	Aménagement terrains de l'hôpital (RAR 2009)	30 000 €
23 8102 2313 1145 007	Aménagement services techniques (RAR 2009)	180 000 €
23 3242 2313 1149 007	Réhabilitation Tour du Portalet (RAR 2009)	20 000 €
23 3243 2313 1153 007	Réhabilitation chapelle Ste Anne (RAR 2009)	18 000 €
23 0222 2315 1003 007	Réhabilitation cour centre des impôts (RAR 2009)	48 500 €
23 027 2315 1010 007	Aménagement salle Jean Despas (RAR 2009)	8 000 €
23 4141 2315 1016 007	Aménagements courts de tennis (RAR 2009)	40 000 €
23 8223 2315 1017 007	Aménagement parcs de stationnement (RAR 2009)	70 000 €
23 8221 2315 1018 007	Grosses réparations voies et réseaux (RAR 2009)	300 000 €
23 814 2315 1019 007	Réhabilitation éclairage public (RAR 2009)	90 000 €

	TOTAL	7 354 800 €	7 354 800 €
23 8230 2318 1156 007	Aménagement aire déchets verts (RAR 2009)		26 700 €
23 4224 2318 1150 007	Aménagement du jardin d'enfants place du XVème Corps (RAR 2009)		55 000 €
23 3244 2318 1142 007	Réhabilitation du Château de la Moutte (RAR 2009)		80 000 €
23 8310 2318 1125 007	Grosses réparations pluvial (RAR 2009)		45 000 €
23 8331 2318 1114 007	Installation poteaux incendie (RAR 2009)		50 000 €
23 8230 2318 1111 007	Aménagement parc public St Roch (RAR 2009)		45 000 €
23 0201 2318 1035 007	Informatisation des services municipaux (RAR 2009)		130 000 €
23 3222 2318 1030 007	Travaux terrassement Citadelle (RAR 2009)		3 000 €
23 911 2318 1021 007	Réhabilitation place des Lices (RAR 2009)		34 000 €
23 412 2318 1015 007	Aménagement du stade d'honneur (RAR 2009)		45 000 €
23 4143 2318 1011 007	Travaux divers CNEM (RAR 2009)		3 100 €
23 3221 2316 1006 023	Restauration des tableaux du musée de l'Annonciade (RAR 2009)		5 000 €
23 3248 2316 1001 020	Restauration des tableaux salle du conseil municipal (RAR 2009)		5 000 €
23 8221 2315 1138 007	Numérisation et domanialité des voies (RAR 2009)		15 000 €
23 8221 2315 1136 007	Réhabilitation hôtel de ville (RAR 2009)		1 596 000 €
23 8221 2315 1118 007	Réhabilitation places Celli Grammont (RAR 2009)		10 000 €
23 8221 2315 1105 007	Aménagement centre du littoral (RAR 2009)		15 000 €
23 4145 2315 1104 007	Participation et aménagement plages (RAR 2009)		30 000 €
23 8221 2315 1092 007	Réhabilitation route des Carles (Antiboul) (RAR 2009)		55 000 €
23 903 2315 1052 007	Aménagement ZAC (RAR 2009)		30 000 €

2. <u>Ouvertures de crédits</u> (Dépenses et recettes complémentaires)

NOMENCLATURE	LIBELLE	OUVERTURES DE CREDITS RECETTES	OUVERTURES DE CREDITS DEPENSES
021 01 021 002 (R2)	Autofinancement section investissement	1 451 894 €	
13 314 1311 1005 002	Participation CNC changement écran et enceintes cinéma	10 000 €	
10 8101 10223 002	Taxe locale d'équipement	7 200 €	
13 3243 1321 1072 002	Subvention DRAC chapelle du Couvent	100 000 €	
13 0201 1321 1035 002	Subvention Etat pour la vidéo protection	60 000 €	
041 3248 10251 020 (R2)	Don de 7 photographies de JH Lartigue	10 100 €	
041 3222 10251 020 (R2)	Don de 1 500 cartes marines au musée de la Citadelle	50 000 €	
041 3222 10251 020 (R2)	Don de 12 armoires à cartes au musée de la Citadelle	7 000 €	
041 3248 10251 020 (R2)	Don d'une feuille de journal « tous les fronts » aux archives municipales	150 €	
041 8221 238 007 (R2)	Remboursement avance sur travaux vieille ville	120 000 €	

	TOTAL	1 816 344 €	1 816 344 €
041 8221 2315 007 (D2)	Avance sur travaux vieille ville		120 000 €
041 3248 2168 020 (D2)	Don d'une feuille de journal « tous les fronts » aux archives municipales		150 €
041 3222 2168 020 (D2)	Don de 12 armoires à cartes au musée de la Citadelle		7 000 €
041 3222 2168 020 (D2)	Don de 1 500 cartes marines au musée de la Citadelle		50 000 €
041 3248 2168 020 (D2)	intempéries) Don de 7 photographies de JH Lartigue		10 100 €
23 8227 2318 007 1017	Travaux parc stationnement (réparations		53 000 €
21 8223 2184 013 1017	Acquisition matériel parc stationnement		3 500 €
23 8221 2315 1018 007	Réhabilitation voirie (réparation intempéries)		32 500 €
23 314 2313 1005 007	Changement enceintes et écran au cinéma		15 000 €
23 8221 238 1136 007	Avance sur travaux vieille ville		50 000 €
23 3243 2313 1072 007	Réhabilitation chapelle du Couvent		100 000 €
21 720 2138 1089 002	Acquisition logements sociaux ZAC du Couvent		1000 000 €
20 720 2031 1143 007	Aménagement logements sociaux ex hôpital		162 000 €
20 720 2031 1089 007	Etudes ZAC du Couvent		112 000 €
16 01 1641 002	Remboursement capital emprunt		101 094 €

3. Virements de crédits

Par ailleurs, il est proposé un certain nombre de virements de crédits en section d'investissement, soit internes à des opérations, soit d'opérations présentant des disponibilités, en direction d'opérations nécessitant un complément de crédits comme suit :

A Interne à l'opération :

NOMENCLATURE	LIBELLE	OUVERTURES DE CREDITS RECETTES	OUVERTURES DE CREDITS DEPENSES
23 4145 2315 1104 007	Aménagement plages		- 75 000 €
	Canebiers/Bouillabaisse		
23 4145 2318 1104 007	Aménagement plages	+ 75 000 €	
	Canebiers/Bouillabaisse		
21 0207 2188 028 1010	Acquisition matériel salle Jean Despas	+ 5 000 €	
23 0207 2313 007 1010	Travaux salle Jean Despas		- 5000 €
23 4141 2315 007 1016	Aménagement voirie tennis municipaux		- 10 000 €
23 4141 2318 007 1016	Aménagement tennis municipaux	+ 10 000 €	
23 8223 2315 007 1017	Aménagement voirie parc stationnement		- 49 000 €
23 8223 2318 007 1017	Aménagement parc stationnement	+ 32 000 €	
23 8227 2318 007 1017	Aménagement parc Allard	+ 17 000 €	
23 3248 2316 020 1001	Restauration matériel patrimoine		- 1 000 €
23 323 2316 020 1001	Restauration registres archives	+ 1 000 €	
20 0201 205 027 1035	Brevets et licences matériel informatique		- 65 000 €
23 0201 2313 007 1035	Travaux informatique bâtiments	+ 65 000 €	
23 8221 2315 007 1136	Réhabilitation vieille ville		- 70 000 €
23 8221 238 007 1136	Avance sur travaux réhabilitation vieille	+ 70 000 €	
	ville		
	TOTAL	+ 275 000 €	- 275 000 €

B D'opération à opération :

NOMENCLATURE	LIBELLE	OUVERTURES DE CREDITS RECETTES	OUVERTURES DE CREDITS DEPENSES
23 8230 2312 007 1045	Aménagement paysager urbain	REGETTES	- 12 000 €
23 8230 2318 007 1156	Aménagement plateforme déchets verts	+ 12 000 €	
23 8221 2315 007 1118	Réhabilitation des places Celli Grammont		- 1 000 €
23 8221 2315 007 1105	Aménagement du sentier du Littoral	+ 1 000 €	
23 8221 2315 007 1018	Réhabilitation voies et réseaux		- 9 500 €
23 903 2315 007 1052	Aménagement zone artisanale	+ 2 500 €	
23 8221 2315 007 1129	Aménagement rues du	+ 5 000 €	
	Temple/Foch/Pelletier		
23 8221 2318 007 1123	Aménagement carrefour du 8 mai	+ 2 000 €	
23 0201 2313 007 1014	Réhabilitation hôtel de ville		- 30 000 €
23 0201 2313 007 1084	Réhabilitation immeuble 1 rue de la	+ 30 000 €	
	Ponche		
23 8221 2315 007 1018	Grosses réparations voies et réseaux		- 11 000 €
23 911 2318 007 1021	Réhabilitation place des Lices	+ 11 000 €	
23 0201 2313 007 1056	Réhabilitation immeuble du XVème Corps		- 5 500 €
23 0201 2313 007 1107	Réhabilitation bâtiment 4 place hôtel de	+ 5 500 €	
	ville (ex Caisse d'épargne)		
23 0208 2313 007 1009	Grosses réparations bâtiments		- 22 700 €
	communaux		
23 5202 2313 007 1067	Aménagement bâtiment avenue de la	+6000€	
	Résistance		
23 2121 2313 007 1043	Réhabilitation école Louis Blanc	+ 700 €	
23 4143 2313 007 1011	Aménagement école de voile	+ 15 000 €	
23 3221 2313 007 1006	Aménagement musée de l'Annonciade	+ 1 000 €	
	TOTAL	+ 91 700 €	- 91 700 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune, exercice 2010, comme détaillés ci-dessus.

VOTE: Unanimité

2010 / 87

Attribution de subventions municipales aux associations locales. Complément aux délibérations 2009/242 – 2010/18 et 2010/53.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » du 28 avril 2010 :

DECIDE l'attribution au titre de l'exercice 2010, d'une subvention aux deux associations détaillées ci-dessus pour un montant total de 22 000 € en complément des délibérations n°2009/242 du 2 décembre 2009, n°2010/18 du 17 février 2010 et 2010/53 du 12 avril 2010,

PRECISE que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

VOTE: Unanimité

NOTA: Mesdames Anselmi et Brocard, Membres du Conseil d'administration de l'association « Les Platanes », ne prennent pas part au vote

2010 / 88

Budget annexe de l'Assainissement. Approbation du compte administratif – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 9 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982,

Vu l'article 30 de la loi n°85/97 du 25 janvier 1985,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale en date du 28 avril 2010,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2009 tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente,

APPROUVE en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif faisant apparaître un excédent de clôture de 127 785,39 €.

VOTE: Unanimité

2010 / 89

Budget annexe de l'Assainissement. Approbation du compte de gestion de Madame le Trésorier principal – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2009, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Madame le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2009 après s'être fait assurer que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution des budgets 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » du 28 avril 2010,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2009 visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE: Unanimité

2010 / 90

Budget annexe de l'Assainissement. Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2009.

1. Résultat d'exploitation 2009:

➤ Section de fonctionneme	nt : Excédent de (A)	729 348,42 €
➤ Section d'investissement	:Besoin de financement de	- 4 009 563,03 €
Excédent	RAR 2009 Besoin de financement section	3 408 000,00 €
	investissement (B)	- 601 563,03 €
	Excédent final (A - B)	127 785,39 €

2. Affectation par décision modificative n°01:

➤ Section d'investissement : chap.10, art. 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	601 563,03 €
➤ Section de fonctionnement : chap. 002, art. 002 excédent de fonctionnement reporté	127 785 30 €

3. Affectation du résultat d'investissement :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » du 28 avril 2010,

ACCEPTE l'affectation par décision n° 1 du résultat de fon ctionnement de l'exercice 2009 du budget annexe de l'Assainissement comme détaillée ci-dessus,

PRECISE que le déficit de la section d'investissement sera repris au chapitre 001, article 001 en section d'investissement par décision modificative n°1,

RAPPELLE que les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice 2009 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations conc ernées.

VOTE: Unanimité

2010 / 91

Budget annexe de l'Assainissement. Décision modificative n° 1 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement – Exercice 2010.

Il convient aujourd'hui, après adoption du compte administratif 2009 et validation du compte de gestion du Trésorier Principal, pour ce même exercice, de reprendre les résultats en 2010 par décision modificative n°1.

Il est donc proposé les ouvertures, fermeture et virements de crédits suivants :

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Ouvertures de crédits :

Il est proposé d reprendre le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 et de l'affecter comme suit :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
002 002	Excédent de fonctionnement 2009 reporté	127 785 €	
70 7068	Participations branchement à l'égout (complément BP)	32 215 €	
67 673	Titres annulés		60 000 €
66 66111	Intérêts sur emprunts		100 000 €
	Total	160 000 €	160 000 €

2. Virements de crédits :

Suite au passage de la trésorerie principale au système HELIOS, il est proposé le changement d'imputation suivant :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits dépenses	Fermetures de crédits dépenses
011 60226	Vêtements de travail (précédente imputation)		1 000 €
011 6068	Petites fournitures : vêtements de travail (nouvelle imputation)	1 000 €	
	Total	1 000 €	1 000 €

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Ouvertures de crédits :

Il est proposé de reprendre le déficit d'investissement 2009, les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice, et d'inscrire de nouveaux crédits pour budgétiser le remboursement de la TVA, comme suit :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
10 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	601 564 €	
13 1318 8003	Subvention Agence de Bassin pour station d'épuration (RAR 2009)	708 000 €	
16 1641 8003	Emprunt pour station d'épuration (RAR 2009)	5 000 000 €	
23 238 8003	Avance forfaitaire station d'épuration (RAR 2009)	430 000 €	
27 2762 (R1)	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA (RAR 2009)	70 000 €	
041 2313 (R2)	Constatation transfert droit à déduction TVA	600 000 €	
041 2318 (R2)	Constatation transfert droit à déduction TVA	70 000 €	
27 2762 (R1)	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	600 000 €	
001 001	Déficit d'investissement 2009 reporté		4 009 564 €

21 2183 8001	Acquisition matériel informatique (RAR 2009)		5 000 €
21 2184 8001	Acquisition mobilier de bureau (RAR 2009)		5 000 €
23 2313 8003	Réhabilitation station d'épuration (RAR 2009)		590 000 €
23 2313 8004	Réhabilitation postes de relèvement (RAR 2009)		930 000 €
23 2315 8005	Réhabilitation réseaux d'assainissement (RAR 2009)		500 000 €
23 2318 8006	Réhabilitation émissaire en mer (RAR 2009)		500 000 €
23 238 8003	Remboursement avance forfaitaire travaux station d'épuration (RAR 2009)		200 000 €
27 2762 (D2)	Créances sur transfert de droits à déduction deTVA (RAR 2009)		70 000 €
041 2762 (D2)	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA (complément BP)		600 000 €
041 2313 (D2)	Remboursement avance s/travaux		260 000 €
23 2313 8003 (D1)	Réhabilitation station d'épuration (complément BP)		410 000 €
	Total	8 079 564 €	8 079 564 €

2. Fermetures et ouvertures de crédits :

Il est proposé de réaffecter les crédits budgétaires afférents aux avances de travaux sur les imputations réglementaires (les anciennes étant obsolètes), et d'affecter le surplus au remboursement du capital emprunt et à l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration.

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits recettes	Ouvertures de crédits recettes
23 238 8003 (R1)	Avance s/travaux (ancienne imputation)	- 260 000 €	
041 238 (R2)	Remboursement capital emprunt (complément BP)		260 000 €
	Total	- 260 000 €	260 000 €
		Fermetures de	Ouvertures de
		crédits dépenses	crédits dépenses
23 238 8003 (D1)	Avance s/travaux (ancienne imputation)	- 170 000 €	
16 1641 (D1)	Remboursement capital emprunt (complément BP)		115 000 €
23 2313 8003 (D1)	Réhabilitation station d'épuration (complément BP)		55 000 €
	Total	-170 000 €	170 000 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010 :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'Assainissement, exercice 2010, tels que détaillés ci-dessus.

<u>VOTE</u>: Unanimité

Lectures des comptes d'exploitation du délégataire du Port – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 28 avril 2010.

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 28 avril 2010

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite des comptes d'exploitation du Port et des arrêtés d'occupation terrestre (AOT), établis par la SEMAGEST, délégataire du port, au titre de l'exercice 2009,

PRECISE:

- que la redevance afférente à la gestion du port est encaissée sur le budget annexe du Port, chapitre 75, article 758 de la section de fonctionnement,
- que la redevance afférente à l'exploitation des arrêtés d'occupation terrestre (AOT) est encaissée sur le budget principal Commune au chapitre 75, article 7562, fonction 8221 de la section de fonctionnement.

2010 / 93

Budget annexe du Port. Approbation du compte administratif – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 9 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982,

Vu l'article 30 de la loi n°85/97 du 27 juin 1985,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 28 avril 2010

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 28 avril 2010

V l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale du 28 avril 2010,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif du budget annexe du PORT au titre de l'exercice 2009,

APPROUVE en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif faisant apparaître un excédent de clôture de 1 112 893,56 €.

VOTE: Unanimité

2010 / 94

Budget annexe du Port. Approbation du compte de gestion de Madame le Trésorier principal – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2009, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Madame le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2009, après s'être fait assurer que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'exécution des budgets 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité de valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28 avril 2010,

VU l'avis favorable du Conseil Portuaire du 28 avril 2010,

VU l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » du 28 avril 2010,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du Port dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2009, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Unanimité

2010 / 95

Budget annexe du Port. Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2009.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction M4 applicable à la comptabilité publique du budget annexe du port à compter du 1er janvier 1997, prévoit de se prononcer chaque année après approbation du Compte Administratif, sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice précédent.

1. Résultat d'exploitation 2009 :

Section de fonctionnement : Excédent de (A)	1 553 266,45 €
Section d'investissement :	
Excédent	2 947 627,11 €
Besoin de financement RAR 2009	<u>- 3 388 000,00 €</u>
Besoin de financement section	
d'investissement (B)	- 440 372,89 €
Excédent final (A - B)	1 112 893,56 €

2. Affectation par décision modificative n°1:

<u>Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriale et plus précisément</u> son article L.2224-1, disposent que :

- « les budgets des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».
- Les articles R. 2221-56, R.2221-82, R.2221-83 et R.2221-90 prévoient pour les services exploités en régie, les mécanismes d'affectation des résultats : ceux-ci doivent être affectés prioritairement :
- « en priorité pour le montant des plus values dans les cessions d'éléments d'actifs au financement des mesures d'investissement »,

- « pour le surplus de la couverture du besoin de financement, à la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus values de cessions d'éléments d'actifs visé au premier »
- pour le solde, au financement des dépenses de fonctionnement ou d'investissement en report à nouveau ou au reversement à la collectivité locale de rattachement ».

Par ailleurs, la jurisprudence du conseil d'Etat confirme cette possibilité :

- Arrêt du 9 avril 1999 de la commune de Bandol dont les conclusions intéressent directement la commune. Dans cet arrêt très dense, le conseil d'Etat a estimé que :
- « les dispositions de l'article L.3332-5 du Code Général des Communes (repris dans l'article L.2224-1), relatives à l'équilibre des budgets des SPIC, ne pouvaient être interprétées comme interdisant à une commune de reverser l'excédent du budget annexe (de l'eau en particulier), au budget principal de la commune,
- les articles R.323-11 et R.323-57 du Code des Communes (devenus articles R.2221-83 et R.2221-90 du CGCT), ne prévoient pas d'ordre de priorité entre les trois affectations du surplus de l'excédent qu'ils autorisent, à savoir :
- « Financement des charges d'exploitation ou d'investissement reporté » à « nouveau reversement à la collectivité locale ».

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé de transférer la somme de 1 112 893,56 € sur le budget principal Commune et de l'affecter au financement de l'aménagement de logements sociaux au programme du Couvent, d'autant que le budget annexe du Port ne nécessite pas cette année de financement complémentaire, une somme de 947 000 € ayant même été mise en réserve d'affectation au Budget Primitif 2010.

L'affectation du résultat d'exploitation serait donc la suivante :

Section d'investissement au chapitre 10, article 1068 :

Section de fonctionnement au chapitre 002, article 002 :

- excédent de fonctionnement reporté 1 112 893,56 €

3. Affectation résultat d'investissement :

Section d'investissement au chapitre 001, article 001 :

- excédent d'investissement reporté 2 947 627,11 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 28 avril 2010

VU l'avis favorable du Conseil Portuaire du 28 avril 2010,

VU l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration Générale » en date du 28 avril 2010,

ACCEPTE l'affectation par décision modificative n° 1 du ré sultat d'exploitation de l'exercice 2009 du budget annexe du Port comme détaillée ci-dessus :

- 440 372,89 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget annexe du Port,
 - 1 112 893,56 € à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget annexe du Port,

DECIDE le reversement, après inscription en dépense de fonctionnement du Port (chapitre 67, article 72) au budget principal de la commune (chapitre 75, article 7561),

PRECISE que l'excédent d'investissement sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°1,

RAPPELLE que les restes à réaliser 2009 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

VOTE: Unanimité

2010 / 96

Budget annexe du Port. Décision modificative n° 1 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement – Exercice 2010.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Budget Primitif 2010 a été adopté lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2009.

Il convient aujourd'hui, après adoption du compte administratif 2009 et validation du compte de gestion du Trésorier Principal pour ce même exercice, de reprendre les résultats de l'exercice 2009 en 2010 par décision modificative n°1.

Il est donc proposé les ouvertures, fermetures et virements de crédits suivants :

1. Section de fonctionnement

A/ Changement de chapitre budgétaire :

A la demande de la trésorerie principale de Saint-Tropez, et conformément à la nomenclature comptable M4, les chapitres 6312, 6313, 6318 et 6334 sont rattachés au chapitre 012 et non plus au chapitre 011 pour une valeur de **27.000 €.**

Ces crédits concernent en effet des taxes et impôts liés au salaire des agents du port qui relèvent du secteur de droit privé.

B/ Virements de crédits :

Pour permettre le reversement de la taxe de séjour collectée par le port à la commune de Saint-Tropez, il convient d'ouvrir des crédits à l'article 658, comme suit :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
012 6318 011 607	taxes diverses achats divers	- 1 000 € - 29 000 €	·

		•	30 000 €	30 000 €
65	658	taxe de séjour		30 000 €

C/ Ouverture de crédits :

L'excédent 2009 du budget annexe du Port sera affecté au budget principal Commune, comme suit :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
002 002	excédent de fonctionnement 2009 reporté	1 112 894 €	
67 672	reversement excédent à collectivité de rattachement		1 112 894 €
		1 112 894 €	1 112 894 €

2. Section d'investissement

A/ Ouvertures de crédits :

Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement, l'excédent de fonctionnement capitalisé et les restes à réaliser 2009, comme suit :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
001 001	Excédent d'investissement 2009 reporté	2.947.627 €	
10 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	440.373 €	
20 205 4001	Acquisition logiciel informatique (RAR 2009)		5.000 €
21 2181 4001	Installation générale & agencement (RAR 2009)		5.000 €
21 2182 4002	Acquisition matériel de transport (RAR 2009)		25.000 €
21 2183 4001	Acquisition matériel de bureau & informatique (RAR 2009)		5.000 €
23 2313 4010	Aménagement locaux sous Batterie (RAR 2009)		20.000 €
23 2313 4021	Réhabilitation divers locaux (RAR 2009)		50.000 €
23 2313 4022	Réhabilitation chantier du port (RAR 2009)		40.000 €
23 2313 4031	Réhabilitation toilettes publiques (RAR 2009)		270.000 €
23 2313 4032	Réhabilitation bâtiment Ste Nautique (RAR 2009)		20.000 €
23 2318 4011	Aménagements portuaires divers (RAR 2009)		150.000 €
23 2318 4012	Réhabilitation quais & dragage transport maritime (RAR 2009)		50.000 €
23 2318 4013	Confortement Môle Jean Réveille (RAR 2009)		2.450.000 €
23 2318 4018	Réhabilitation réseaux portuaires (RAR 2009)		5.000 €
23 2318 4020	Réhabilitation des quais (RAR 2009)		100.000 €
23 2318 4027	Réhabilitation des eaux usées (RAR 2009)		3.000 €
23 2318 4029	Réhabilitation port du Pilon (RAR 2009)		40.000 €
23 2318 4033	Actions liées au développement durable (RAR 2009)		100.000 €
23 2318 4034	Réfection mouillage nouveau port (RAR		50.000 €

	3.388.000€	3.388.000 €
2009)		

B/ Virements de crédits :

Enfin, conformément aux observations de la Sous-Préfecture, la réserve pour dépenses imprévues sera réduite, afin de ne pas dépasser **7,5** % des dépenses réelles de la section et affectée comme suit :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
020 020	Réserve pour dépenses imprévues	-847.000 €	
27 275	Dépôt et cautionnement versé au bailleur		1.500 €
20 205 4001	Acquisition logiciels informatique		20.000 €
21 2182 4002	Acquisition matériel de transport		190.000 €
23 2313 4003	Aménagement capitainerie		30.000 €
23 2313 4032	Aménagement Club House Nautique		100.000 €
23 2318 4011	Aménagements portuaires divers		30.000 €
23 2318 4024	Aménagement aire de carénage (zone technique)		47.000 €
23 2318 4027	Réhabilitation eaux usées		20.000 €
23 2318 4035	Dragage du port		8.500 €
23 2318 4036	Affouillement des quais		400.000 €
		- 847.000 €	847.000 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28 avril 2010,

Vu l'avis favorable du conseil portuaire du 28 avril 2010,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances-Administration – Générale » en date du 28 avril 2010 :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Port, exercice 2010, tels que détaillés ci-dessus,

PRECISE que les articles 6312 – 6313 - 6318 et 6334 seront rattachés au chapitre 012 et non pas au chapitre 011, tel que présenté au Budget Primitif 2010,

DECIDE que le prêt contracté en 2001 auprès de DEXIA CLF pour la réhabilitation des réseaux portuaires, sera remboursé par anticipation pour un montant de capital restant du au 1^{er} janvier 2010 de **192 644,47 €.**

VOTE: Unanimité

2010 / 97

Fixation des tarifs portuaires au titre de l'exercice 2010. Complément aux tarifs d'outillage public adoptés les 4 novembre 2009 et 17 février 2010 et approbation des conventions types.

Par délibérations n° 2009/217 du 4 novembre 2009 et 2010/17 du 17 février 2010, la commune de Saint-Tropez a approuvé le barème d'outillage public et ses conditions d'application pour le port de Saint-Tropez au titre de l'exercice 2010.

Il est proposé aujourd'hui, de compléter ces délibérations d'outillage public par les tarifs suivants :

Fixation des tarifs 2010 du Môle d'Estienne d'Orves au delà de la catégorie Z :

	Longueur	Largeur	Basse saison	Haute saison
ZA	53- 54,99	12,5	325,80 €	1 320,50 €
ZG	55,00 - 56,99	13	357,80 €	1 355,90 €
ZK	57,00 - 58,99	13,5	402,70 €	1 418,60 €
ZN	59,00 - 60,99	14	462,80 €	1 481,50 €
ZP	61,00 - 62,99	14,5	546,40 €	1 565,90 €
ZQ	63,00 - 64,99	15	631,10 €	1 639,40 €
ZR	65,00 - 66,99	15,5	746,30 €	1 692,10 €
ZS	67,00 - 68,99	16	830,90 €	1 776,00 €
ZT	69,00 - 70,99	17,5	882,50 €	1 870,70 €
ZU	71,00 – 72,99	18	946,80 €	1 985,80 €
ZV	73,00 – 74,99	18,5	998,80 €	2 153,80 €

(z : zonage, A, G, K.... : tarifs)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 28 avril 2010,

Vu l'avis favorable du conseil portuaire en date du 28 avril 2010.

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

FIXE comme détaillé ci-dessus en complément des délibérations n° 2009/217 du 4 novembre 2009 et 2010/17 du 17 février 2010 d'outillage public portuaire, les tarifs acquittés par les bateaux au delà de la catégorie Z au Môle d'Estienne d'Orves, comme détaillés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différentes conventions relatives à l'occupation et à l'exploitation du domaine portuaire,

PRECISE que ces recettes seront encaissées en section de fonctionnement du budget annexe du Port, exercice 2010.

VOTE: Unanimité

2010 / 98

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Approbation du compte administratif – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur BERARD 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 9 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982,

Vu l'article 30 de la loi n°85/97 du 25 ianvier 1985.

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux -Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif des Transports Publics Urbains de l'exercice 2009,

APPROUVE, en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif faisant apparaître un excédent de clôture de 237 870,11 €.

VOTE: Unanimité

2010 / 99

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Approbation du compte de gestion de Madame le Trésorier principal – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets Primitifs et Supplémentaires de 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses réalisées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Madame le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2009.

APRES s'être fait assurer que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui des titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement financés et prescrits dans ses écritures,

STATUANT sur l'exécution des budgets 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

DECLARE que le compte de gestion du budget des Transports Publics Urbains dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez au titre de l'exercice 2009, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part,

VOTE: Unanimité

2010 / 100

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2009.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction M4 applicable à la comptabilité du budget annexe des Transports Publics Urbains depuis le 1^{er} janvier 1997, prévoit de se prononcer chaque année après approbation du Compte Administratif, sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice précédent.

I/ Résultat d' exploitation 2009 :

Section de fonctionnement :	Excédent de fonctionnement (A)	276 308,49 €
	ExcédentBesoin de financement RAR	+ 186 561,62 €
	2009Besoin de financement	_ 225 000,00 €
	ection d'investissement (B)	- 38 438,38 €
Excédent final (A - B)		237 870,11 €

2/ Affectation par décision modificative nº :

Section d'investissement au chap.10, article 1068 :

Section de fonctionnement au chap. 002, article 002 :

3/ Affectation résultat d'investissement :

Section d'investissement au chapitre 001, article 001

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

ACCEPTE l'affectation par décision modificative n° 1 du ré sultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget annexe des Transports Publics Urbains, comme détaillé ci-dessus,

PRECISE que l'excédent d'investissement reporté sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°1,

RAPPELLE que les restes à réaliser et à recouvrer 2009 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

VOTE: Unanimité

2010 / 101

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Décision modificative n° 1 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement – Exercice 2010.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif 2010 a été adopté en date du 2 décembre 2009.

Il convient aujourd'hui, après adoption du compte administratif 2009 et validation du compte de gestion du Trésorier Principal pour ce même exercice, de reprendre les résultats de l'exercice 2009 en 2010, par décision modificative n°1.

Il est donc proposé les ouvertures, fermetures et virements de crédits suivants :

1. Ouvertures et fermetures de crédits :

A/ Section de fonctionnement :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Fermetures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
002 01 002	Excédent de fonctionnement reporté	237.800 €		
74 01 7474	Subvention d'équilibre 2010		100.000 €	
011 252 6135	Location cars scolaires			20.000 €

011 252	Entretien cars scolaires		10.000 €
61551 011 8150 61551	Entretien navette urbaine		10.000 €
011 252 6063	Achat pièces de rechange cars scolaires		10.000 €
011 8150 6063	Achat pièces de rechange navette urbaine		8.000 €
011 252 618	Divers frais cars scolaires		5.000 €
011 01 6287	Divers frais de gestion		2.450 €
012 252 6411	Salaires des agents cars scolaires		20.000 €
012 252 6451	URSSAF agents cars scolaires		10.000 €
012 252 6453	Caisses de retraite agents cars scolaires		10.000 €
012 8150 6411	Salaires navette urbaine		5.000 €
012 8150	URSSAF agents navette urbaine		2.500
6451			
012 8150	Caisses de retraite agents navette		2.500 €
6453	urbaine		
022 01 022	Dépenses imprévues		22.350 €
		237.800 € - 100.000 €	137.800 €

B/ Section d'investissement :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
001 01 001	Excédent d'investissement reporté	186.561 €	
10 01 1068	Excédent de report capitalisé	38.439 €	
21 252 7002 2182 (RAR 009)	Acquisition cars scolaires		130.000 €
23 252 7004 2313 (RAR 2009)	Aménagement hangars cars scolaires		80.000 €
23 8151 2318 7003 (RAR 2009)	Aménagement arrêts bus		15.000 €
	Total	225.000 €	225.000 €

2. Virements de crédits :

Par ailleurs, il sera proposé d'effectuer des virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

A/ <u>Section d'investissement :</u>

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits dépenses	Fermetures de crédits dépenses
020 01 020	dépenses imprévues		-106.000 €
23 8151 2318 7003	aménagement bornes arrêt	106.000 €	
21 252 2182 7002	acquisition cars scolaires		- 130.000 €
21 8150 2182 7002	acquisition navette urbaine	130.000	
23 252 2313 7004	aménagement hangar		- 80.000 €
21 8150 2182 7002	acquisition navette urbaine	40.000 €	
21 8152 2182 7002	acquisition remorque train	6.000 €	
	Noel		
23 8151 2318 7003	aménagement bornes arrêt	34.000 €	
	Total	316.000 €	- 316.000 €

B/ Section de fonctionnement :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits dépenses	Fermetures de crédits dépenses
011 252 60211	Carburant cars scolaires		-13.000 €
011 8150 60211	Carburant navette urbaine		-5.000 €
011 252 6066	Carburant cars scolaires	13.000 €	
011 8150 60211	Carburant navette urbaine	5.000 €	
6066			
011 252 60214	Achat pneumatiques cars scolaires		-300 €
011 8150 60214	Achat pneumatiques navette urbaine		-1.000 €
011 252 6063	Achat pneumatiques cars scolaires	300 €	
011 8150 6063	Achat pneumatiques navette urbaine	1.000 €	
011 252 60215	Achat pièces rechange cars scolaires		-2.600 €
011 8150 60215	Achat pièces rechange navette urbaine		-1.200 €
011 252 6063	Achat pièces de rechange cars scolaires	1.600 €	
011 8150 6063	Achat pièces de rechange navette urbaine	1.200 €	
011 252 6068	Autres matériels & fournitures	1.000 €	
	Total	23.100 €	- 23.100 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits tels que détaillés ci-dessus, en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du service des Transports Publics Urbains, exercice 2010.

VOTE: Unanimité

2010 / 102

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Diminution de la subvention d'équilibre du budget communal – Exercice 2010.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 28 avril 2010,

DECIDE de diminuer la subvention d'exploitation de **100 000** € versée par le budget principal Commune au budget annexe des Transports Publics Urbains au titre de l'exercice 2010, compte tenu du montant élevé de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2009 de cet organisme,

PRECISE que la subvention d'équilibre s'établira à 400 000 €.

Budget annexe de construction de caveaux au cimetière. Approbation du compte administratif – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur BERARD, 1er Adjoint,

Vu l'article 9 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982,

Vu l'article 30 de la loi n°85/97 du 25 janvier 1985,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration générale » du 10 mars 2010

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2009 du budget annexe de Construction des Caveaux au Cimetière,

APPROUVE en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte qui fixe l'excédent global de clôture, à la somme de **5 101,28 €**,

PRECISE que le stock final des cases s'établit à 10 pour une valeur globale de 3 000 € HT.

VOTE: Unanimité

2010 / 104

Budget annexe de construction de caveaux au cimetière. Approbation du compte de gestion de Madame le Trésorier principal – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal, statuant sur le compte de gestion du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Madame le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2009,

Après s'être fait assurer que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution des budgets 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » du 10 mars 2010,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2009, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE: Unanimité

2010 / 105

Budget annexe de construction de caveaux au cimetière. Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2009.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction M4 applicable à la comptabilité du budget annexe de construction de caveaux au cimetière à compter du 1^{er} janvier 1997, prévoit de se prononcer chaque année après approbation du compte administratif, sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice précédent.

Il convient à présent d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 d'un montant de 5 101,28 € comme suit :

1. Excédent de la section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement (A)...... 3 471,38 €

Résultat de la section d'investissement 2009 :

Excédent	1 629,90 €
RAR 2009	0€

Excédent d'investissement (B)...... 1 629,90 €

Excédent final (A+B)...... 5 101,28 €

2. Affectation de l'excédent de fonctionnement

Affectation en section d'investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé...... 0 €

(chapitre 10, article 1068)

Affectation en section de fonctionnement :

3. Affectation du résultat d'investissement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 10 mars 2010,

ACCEPTE l'affectation en 2010, par décision modificative n° 1, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget annexe de construction de caveaux au cimetière, comme détaillée ci-dessus,

PRECISE que l'excédent de la section d'investissement sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement dans la décision modificative n°1.

Budget annexe de construction de caveaux au cimetière. Décision modificative n°1 : ouvertures de crédits en sections de fonctio nnement et d'investissement – Exercice 2010.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 2 décembre 2009, le Budget Primitif 2010 du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière a été adopté.

Il convient aujourd'hui, après adoption du Compte Administratif 2009 et validation du Compte de Gestion de Madame le Trésorier Principal pour ce même exercice, de reprendre les résultats 2009 en 2010, par décision modificative n°1.

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes :

A/ Section de fonctionnement :

Nomenclature	Libellé	Ouverture de crédits recettes	Ouverture de crédits dépenses
002 002	Excédent de fonctionnement reporté	3 470 €	-
011 605	Construction caveaux (complément)	-	5 100 €
042 7135	Constatation stock final caveaux	1 630 €	-
	Total	5 100 €	5 100 €

B/ Section d'investissement :

Nomenclature	Libellé	Ouverture de crédits recettes	Ouverture de crédits dépenses
040 355	Constatation stock final caveaux	-	1 630 €
001 001	Excédent	1 630 €	-
	Total	1 630 €	1 630 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration générale » en date du 10 mars 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe des Caveaux du Cimetière au titre de l'exercice 2010, comme détaillées ci-dessus.

Approbation de la convention à intervenir entre la commune et Monsieur Roland Steenhouwer pour l'organisation de la GT Parade.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune et Monsieur Roland STEENHOUWER pour l'organisation de la 1^{ère} GT Parade de Saint-Tropez,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention à intervenir.

VOTE : Unanimité

2010 / 108

Approbation de la convention à intervenir entre la commune, la Société Nautique de Saint-Tropez et le Marenostrum Racing Club pour l'organisation du « Trophée Bailli de Suffren ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune, la Société Nautique de Saint-Tropez et le Marenostrum Racing Club pour l'organisation de la IXème édition du « Trophée Bailli de Suffren »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention à intervenir.

VOTE: Unanimité

2010 / 109

Approbation de la convention à intervenir entre la commune et la Société Nautique de Saint-Tropez pour l'organisation des Voiles Latines.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis, Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et la Société Nautique de Saint-Tropez, pour l'organisation des « Voiles Latines à Saint-Tropez 2010 »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention à intervenir, ainsi que les conventions de partenariat avec les divers sponsors,

SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Général.

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune, la Société Nautique de Saint-Tropez, le Yacht Club Italiano et la société Rolex, pour l'organisation de la manifestation « Giraglia Rolex Cup ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention triennale à intervenir entre la Commune, la Société Nautique de Saint-Tropez, Le Yacht Club Italiano et la société Rolex,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE: Unanimité

2010 / 111

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et la société « Master Switch SPRL pour l'organisation du « Rallye National Classic Tour ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention à intervenir avec la société MASTER SWITCH SPRL pour l'organisation du « Rallye National Classic Tour »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

VOTE: Unanimité

2010 / 112

Approbation de la convention à intervenir entre la commune et la société PSO Production LTD pour l'organisation de trois compétitions de golf pro-am et de polo.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la société PSO PRODUCTION LTD, pour l'organisation des DRIVES de SAINT-TROPEZ 2010 comprenant trois compétions PRO AM de Golf.

VOTE: Unanimité

2010 / 113

Modalités d'exploitation des parcs de stationnement. Modificatif à la délibération n°2009/216 du 4 novembre 2009.

Afin de faciliter les démarches pour les nombreux usagers du parking, il est proposé de modifier la liste des pièces justificatives et d'accepter les photocopies de documents originaux (cartes grises, avis d'imposition, ...)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications proposées, DIT que l'annexe 1 à la délibération sus-visée est supprimée et remplacée par

CATEGORIE A			
Bénéficiaires	Justificatifs		
> Résidant principal ou secondaire qui acquitte une taxe	- dernier avis de TH + carte d'identité au		
d'habitation (limité à 2 cartes par foyer fiscal)	même nom ou attestation notariée ou		
	bail de location + carte grise		
> Résidant principal qui n'acquitte pas une taxe d'habitation	- dernier avis d'imposition sur les revenus +		
(logé par un tiers, profession libérale exerçant à son domicile)	carte d'identité au même nom		
(limité à 2 cartes par foyer fiscal)	- carte grise		
> SCI ou SARL, SA (loueur de meublés, club de vacances)	- dernier avis de TH + Kbis de moins de 3		
qui acquitte une taxe d'habitation (limité à 2 cartes par	mois pour identification du gérant + carte		
bénéficiaire)	d'identité au même nom + carte grise		
➤ Propriétaires de bateaux amarrés à l'année au	- attestation de la capitainerie ou de la Sté		
nouveau port ou bénéficiant d'un forfait saisonnier :	Nautique précisant les dates du contrat, le		
(2 cartes maximum par bateau : 1 carte pour le	nom du bateau, du ou des propriétaires et les		
propriétaire et 1 carte pour le copropriétaire), y compris	références de l'emplacement du bateau + carte		
bateaux en carénage	d'identité au même nom		
➤ Cartes délivrées aux VIP	- carte grise		
> Entreprises enclavées dans le périmètre du parc de	- Kbis de moins de 3 mois		
stationnement	- carte grise au nom de l'entreprise, ou du		
	gérant ou co-gérant		

l'annexe suivante :

CATEGORIE B			
Bénéficiaires	Justificatifs		
➤ Les entreprises ayant un établissement à Saint-Tropez	- Kbis de moins de 3 mois - carte grise au nom de l'entreprise		
Les entreprises ayant un établissement à Saint-110pez	ou du gérant ou co-gérant		
➤ Salarié d'une entreprise, d'un établissement tropézien sur la	- contrat de travail pour les saisonniers + carte d'identité au même nom + carte grise		
durée du contrat pour les saisonniers	- dernier bulletin de salaire pour les CDI +		
*	carte d'identité au même nom, carte grise		
➤ Professionnel libéral (n'ayant pas de Kbis)	 dernière taxe professionnelle + carte d'identité au même nom + carte grise 		
	- attestation du service exploitation du domaine		
▶Peintre exerçant son activité sur le port	public + carte d'identité au même nom + carte		
➤ Professionnel du nautisme n'ayant pas	grise - attestation de la capitainerie au nom de		
d'établissement à Saint-Tropez exerçant	l'entreprise ou du gérant		
son activité sur les bateaux du port	- carte grise + carte identité au même nom		
➤ Capitaine, marin, mécanicien, personnel de cabines en fonction sur un bateau amarré au port à l'année	- attestation de la capitainerie + carte d'identité au même nom + carte grise		
•	- attestation de l'employeur pour les salariés		
➤ V.R.P agent ou attaché commercial n'appartenant pas à une entreprise tropézienne qui visite régulièrement sa clientèle à	+ carte identité au même nom - attestation sur l'honneur pour les		
St-Tropez	indépendants ou attestation du Mandant		
·	pour les mandataires + carte identité au		
	même nom - carte grise à son nom		
CATEGORIE C			
Bénéficiaires	Justificatifs		
Personnes ne répondant pas aux critères des catégories A et B	- carte grise + carte d'identité		

<u>VOTE :</u> Unanimité

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVERI